

Séance de l'assemblée Délibérante du 24 avril 2019

Délibération n°12/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 16 avril deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 24 avril deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BERNARD Françoise
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
DEMERE Jean-François
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

PETEL Gilles
BLANCHET Roland
SALLES Daniel
DELETANG Claude

Suppléants présents :

ARDOUREL Sylvie

Suppléants excusés :

GUELON René
AUBIER Claude
DUPECHER Pierre
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
HENRION Colette
GUILLAUME Gérard

Représentation :

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

**Objet : Demande de subvention LEADER
Animation SEAT 2019/2020 pour l'Ecopôle du Val d'Allier**

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / [Ecopole Val d'Allier](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu la délibération du 21 mars 2017 « recrutement d'un chargé de mission »,
Vu la délibération n°8/2017 du 27 juillet 2017 définissant le plan de financement de l'opération « Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission »,
Vu la délibération n°5/2018 du 7 février 2018 reprenant le plan de financement de l'opération « Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission » afin d'intégrer les frais de structure,
Vu la délibération n° 19/2018 du comité syndical du 11 avril 2018 concernant la demande de subvention LEADER pour le poste de chargée de mission 2018/2019,

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 «Val d'Allier du Grand Clermont», et des deux demandes de subventions précédentes pour l'animation du projet de l'Ecopôle : animation 2017/2018, animation 2018/2019, le Président explique qu'une dernière demande de subvention pour l'animation du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier peut-être déposée. Compte-tenu de la récurrence des dossiers, le SEAT pourra bénéficier d'un taux de 70% de subvention.

Considérant la délibération n°10/2019 du 24 avril 2019 créant un poste non permanent « Chargé de mission animation / communication »

Le Président propose d'accepter le plan de financement suivant afin de déposer la demande de financement « Ecopôle du Val d'Allier – Animation Ecopôle du Val d'Allier 2019/2020 » auprès du GAL du Grand Clermont

Dépenses		Recette	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	1 400,00	LEADER (70%)	59 353,49
<i>Imprimante/scanner</i>	<i>700,00</i>	Autofinancement (30%)	25 437,21
<i>Vidéo projecteur</i>	<i>700,00</i>		
Dépenses immatérielles	83 390,70		
<i>Salaires des postes de chargé de mission Ecopôle du Val d'Allier et chargé de mission animation /communication</i>	<i>82 690,70</i>		
<i>Frais de déplacement, d'hébergement et de repas</i>	<i>700,00</i>		
Coût global de l'opération	84 790,70 €		84 790,70€

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité

- **De demander** une subvention à hauteur de 70% dans le cadre du programme Leader pour le financement « Animation SEAT pour l'Ecopôle du Val d'Allier » suivant le plan de financement ci-dessus,
- **D'approuver** la prise en charge par un autofinancement des éventuels surcoûts de l'opération,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE



Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique

3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / Ecopole Val d'Allier